



Vers l'harmonie, l'abeille noire

Hubert GUERRIAT

Chimay, petite ville du sud-ouest de la Belgique, s'engage de manière remarquable en faveur de son patrimoine naturel et de la biodiversité. Le 16 décembre 2004, la Ville a pris l'initiative de faire de son territoire une zone réservée à l'abeille noire, à la grande satisfaction des apiculteurs locaux et de l'asbl Mellifica.

UN PEU D'HISTOIRE

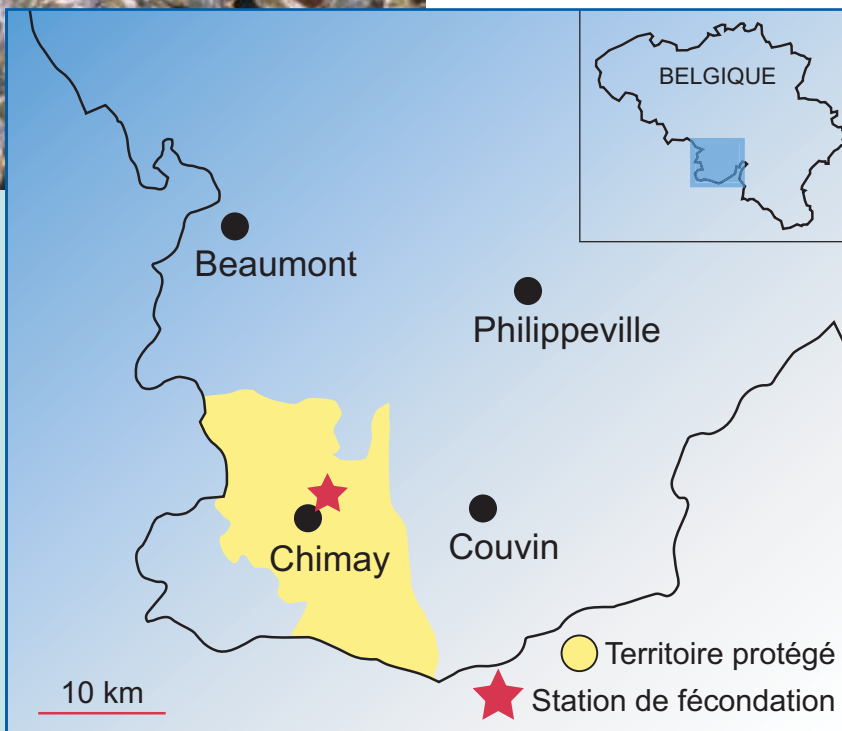
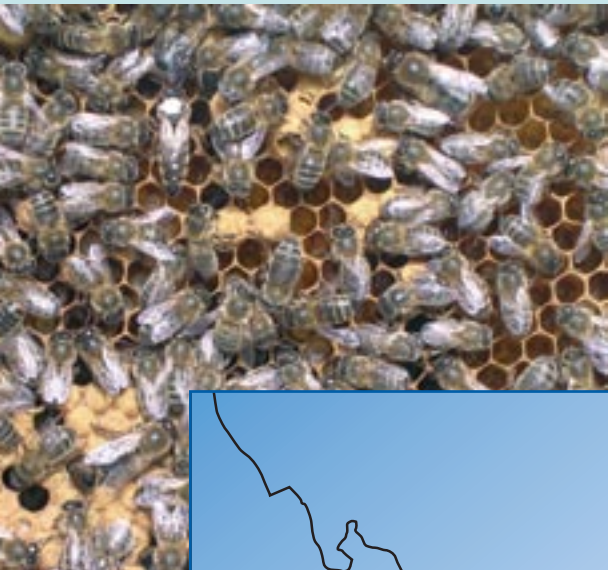
En Belgique, l'abeille noire (*Apis mellifera mellifera*) est l'abeille indigène, celle qui vit depuis toujours chez nous et qui fait partie de notre patrimoine naturel. Déjà au XIX^{ème} siècle, les apiculteurs s'intéressent aux races allochtones et commencent à importer des reines en grand nombre, surtout en provenance d'Italie. La présence dans une même zone d'abeilles de races différentes entraîne l'apparition d'abeilles croisées qui ont tendance à remplacer petit à petit l'abeille indigène. C'est ainsi que dans une partie non négligeable de son aire de répartition, l'abeille noire est menacée de disparition. Aujourd'hui, l'état du cheptel est très inégal en fonction des régions, comme le montrent les recherches de Garnery (cfr. « En savoir plus »). La région de Chimay a échappé en partie aux importations massives ; les apiculteurs de cette région ont surtout retenu de leurs expériences l'agressivité exacerbée de leurs abeilles après des importations, phénomène bien connu en cas de croisement avec l'abeille noire. D'autre part, la dernière vague

d'importations liée à l'abeille Buckfast a très peu touché le pays de Chimay. Dès 1983, l'école d'apiculture du sud-Hainaut installée à Chimay a sensibilisé les apiculteurs et les a formés dans la perspective de la conservation de l'abeille locale. Actuellement, une grande partie des apiculteurs chimaciens sont des anciens étudiants de cette école.

CHIMAY S'ENGAGE !

Ainsi, l'histoire du Pays de Chimay se décline depuis longtemps sur le mode « abeille noire ». Les études de Lionel Garnery confirment non seulement la bonne conservation du cheptel de cette région, mais indiquent aussi que l'abeille noire du pays de Chimay appartient à une lignée évolutive originale. Par contre, la lignée évolutive de l'abeille noire (lignée M) est celle où la biodiversité est la plus réduite et donc celle pour laquelle des mesures de conservation sont urgentes. L'idée d'une zone de protection a rapidement fait son chemin et a fini par s'imposer au groupe d'apiculteurs rassemblés aujourd'hui au sein de l'asbl Mellifica. En 2003, l'asbl prend contact avec le Bourgmestre et l'Echevin de l'environnement de la ville afin de les informer et de les sensibiliser à cette opportunité de développer à Chimay un projet très concret en faveur de la biodiversité et de l'abeille noire.

Chimay est une ville située en zone rurale et la réputation de sa bière et de son fromage dépasse les frontières du pays. La qualité de ses produits, de son environnement et de son patrimoine naturel remarquable (l'étang de Virelles) sont des valeurs que la Ville tente de promouvoir au mieux, notamment pour développer le tourisme. Le projet « abeille noire » a été présenté par l'asbl Mellifica dans le cadre de cette stratégie de mise en valeur du terroir chimacien. L'accueil des édiles communaux fut immédiatement chaleureux et enthousiaste !





Une méthode de travail a été définie de commun accord afin que le projet soit défendable sur le plan politique. Une année complète a été consacrée à l'information de tous les apiculteurs de l'entité, notamment par l'intermédiaire d'articles dans la presse régionale et de réunions d'information ; chaque apiculteur recensé par l'asbl a été rencontré personnellement. A la fin de l'année 2004, tous les apiculteurs sans exception avaient signé la pétition demandant à la ville de faire de son territoire une zone réservée exclusivement à l'élevage de l'abeille noire. Tout a alors été très vite. Ce fut chose faite le 16 décembre 2004 par le vote d'un règlement communal qui se réfère largement à la convention de Rio sur la diversité biologique



LES ENJEUX

Les enjeux d'une telle action ne sont pas toujours évalués à leur juste mesure. Les nombreux messages, en tous sens, reçus à la suite de cette décision le montrent bien. Comme le disait l'un d'eux, sans doute le plus visionnaire, « au moment où de nombreuses espèces disparaissent chaque année, arriver à en protéger une tient de l'exploit ». C'est bien là que se trouve le nœud du problème : indispensable au maintien des équilibres naturels et à la survie de l'Homme sur Terre, la diversité de la nature se détériore à vue d'œil. La motivation profonde des responsables de l'asbl Mellifica se nourrit de la volonté d'inverser cette tendance et de pratiquer une apiculture en harmonie avec la nature.



VILLE DE CHIMAY

Province de Hainaut - Arrondissement administratif de THUIN

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAL

Séance du 16 décembre 2004

Règlement sur la conservation de l'abeille noire indigène

LE CONSEIL,

Vu la convention de Rio sur la diversité biologique qui, en son article 8, demande la mise en place de zones de conservation in situ ;

Vu la stratégie communautaire en faveur de la diversité biologique demandant explicitement de « prendre des mesures afin de préserver le capital génétique des espèces sauvages et domestiquées et de prévenir les processus d'érosion génétique » ;

Considérant que les apiculteurs de l'entité ont été consultés et ont émis un avis positif ;

Considérant qu'à notre connaissance l'abeille noire est la seule race d'abeilles utilisée par les apiculteurs de l'entité ;

Considérant que l'abeille noire fait partie du patrimoine régional, que sa survie est menacée et que les mesures de conservation sont les plus urgentes pour cette race du fait de sa très faible variabilité génétique ;

Considérant l'originalité génétique de l'abeille du pays de Chimay ;

Considérant que la dynamique créée grâce à la protection de l'abeille noire

contribue à la mise en valeur du Pays de Chimay et au développement de son image de marque ;

ARRÊTE :

Article 1 - Objectif

Le présent règlement a pour objectif de faire de l'entité de Chimay un territoire exclusivement réservé à l'élevage de l'abeille noire afin de garantir la conservation de la diversité biologique de cette race d'abeille dans le Pays de Chimay et d'assurer sa survie à long terme.

Article 2 - Définitions

Abeille noire : sous-espèce (ou race) ouest-européenne de l'abeille mellifère, *Apis mellifera*. C'est l'abeille indigène dans le pays de Chimay. Cette race se caractérise par des standards morphologiques bien connus. Le nom scientifique de cette abeille est *Apis mellifera mellifera*.

Asbl Mellifica : association sans but lucratif dont le but est la conservation et la promotion de l'abeille noire dans le Pays de Chimay et les régions voisines.

Article 3 - Régime d'interdiction

Les colonies d'abeilles mellifères (*Apis mellifera*) présentes sur le territoire de l'entité de Chimay doivent être consti-

tuées d'abeilles noires (*Apis mellifera mellifera*), à l'exclusion de toute autre race.

L'élevage, la détention volontaire ou non, le transport, la vente ou la cession à titre gratuit ou onéreux d'abeilles mâles ou femelles, de reines ou de couvain appartenant à une autre race qu'à l'abeille noire sont interdits sur le territoire de l'entité.

Article 4 - Mesures complémentaires

L'asbl mellifica ainsi que la D.N.F. (Division Nature et Forêt) de Chimay sont désignés comme experts pour gérer le programme de conservation et assister les autorités dans la mise en œuvre de ce règlement.

Article 5 - Sanctions

Toute infraction au présent règlement sera passible d'une amende administrative de 250 €.

Toutefois, dans un premier temps, un règlement à l'amiable sera proposé au contrevenant qui se verra proposer l'appui de l'asbl Mellifica.

Article 6 - Application

Le présent règlement entre en application à dater de ce jour.

Dans cette perspective, l'élevage de l'abeille noire et la mise en valeur de sa biodiversité s'imposent aux apiculteurs belges puisque ceux-ci pratiquent leur activité dans l'aire de répartition naturelle de cette race. Comme chacun sait, des croisements continus avec une autre race ont un impact désastreux sur sa survie à long terme. En réservant son territoire à l'élevage de la race indigène et en s'engageant aussi fermement dans la défense de son patrimoine naturel, la Ville de Chimay a pris une mesure exemplaire.

Du point de vue strictement scientifique, une zone de 200 km² (la superficie de l'entité de Chimay) ne suffirait pas à assurer la survie à long terme de l'abeille noire de cette région sans actions complémentaires. Pourtant, par sa portée hautement symbolique, cette mesure pourra rayonner et concrétiser son potentiel de sensibilisation bien au-delà des limites administratives de la Ville.

Par exemple, l'implantation du rucher école et de la station de fécondation de l'asbl Mellifica sur le site de l'étang de Virelles (dans l'entité de Chimay) offre des perspectives de sensibilisation inespérées. L'étang de Virelles est une des zones humides les plus prestigieuses de Belgique. Le défi de concilier tourisme et protection de la nature s'y est concrétisé

LA STATION DE FÉCONDATION EN PRATIQUE

En juin et juillet, l'aquascope Virelles héberge la station de fécondation de l'asbl Mellifica. Cette station est située au centre d'une zone de fécondation dirigée dans laquelle se trouvent de nombreuses colonies à mâles. Les fécondations y sont généralement très bonnes et cet outil à la disposition de tous les apiculteurs permet un élevage en race pure.

Pour venir à la station, une inscription est nécessaire auprès du responsable, de préférence via le site internet sur lequel se trouvent le règlement et les dates d'accès pour amener ou reprendre ses ruchettes de fécondation. L'accès est gratuit pour les membres de l'asbl et s'élève à 1,5 € par ruchette pour les autres apiculteurs.

CONTACT :

Hubert Guerriat

info@mellifica.be
tél. : +32(0)71613096

récemment par la construction d'un centre d'interprétation de la nature, l'Aquascope Virelles.

Au travers du projet « abeille noire », l'asbl vise à sensibiliser tous les apiculteurs à la conservation de la diversité biologique de l'abeille. Notre matériel biologique - les nombreuses races, écotypes ou populations régionales - est très riche mais il est aussi très fragile. Il est urgent de mettre en place les moyens de conserver ces races d'abeilles car toutes sont dépositaires d'une partie de notre patrimoine apicole.

Aujourd'hui et encore plus demain, ce patrimoine collectif sera mis à contribution. C'est déjà ce que font les éleveurs de l'abeille Buckfast au Luxembourg et en Belgique lorsqu'ils organisent de vastes campagnes d'insémination de reines suivies d'observations sur la tolérance à la varroase (voir « Abeilles & Cie » n° 101, pp. 8-9). Le CARI et son réseau d'apiculteurs travaillent aussi dans ce sens. Dans ces deux exemples, la biodiversité de l'abeille est tout simplement passée au crible de l'observation pour tenter d'y découvrir ces caractères qui permettraient à nos abeilles de vivre sans préjudice en présence de Varroa.

L'avenir nous réserve encore bien d'autres situations - par exemple l'arrivée d'*Aethina tumida* - pour lesquelles la solution pourra peut-être venir de l'utilisation judicieuse de la biodiversité. Et, de manière plus générale, les apiculteurs ne pourront continuer à « faire de la sélection », c'est-à-dire à « trier les bons gènes », sans programmes de conservation opérationnels. En un mot, sauver la biodiversité, c'est prendre une assurance-vie pour le futur. Les nombreuses pistes qui conduisent à l'apiculture soutenable, c'est-à-dire celle de demain, passent aussi par la conservation des races d'abeilles.

ET DEMAIN ?

Dans les jours qui ont suivi la décision de la Ville de Chimay, des apiculteurs des communes voisines se sont directement fait connaître afin de pouvoir étendre l'initiative de Chimay. D'autres ont fait part de leur inquiétude de se voir intégrer dans un projet qu'ils ne souhaitent pas. L'asbl Mellifica considère tous ces avis avec attention et veut s'en tenir à une règle de base : la mise en valeur d'une race d'abeille est un projet collectif conduit avec le soutien de tous les apiculteurs locaux.

L'objectif ne consiste pas à protéger de manière stricte une zone de très grande étendue. Par contre, l'asbl souhaiterait mieux protéger sa station de fécondation dans le futur. En considérant qu'une zone de dix kilomètres de rayon autour de la station doit être à l'abri d'abeilles de race allochtone, une extension de la zone protégée vers le nord et l'est devrait être envisagée. Cette extension sera éventuellement mise en oeuvre après une période d'évaluation de la situation actuelle. Celle-ci sera mise à profit pour discuter avec les apiculteurs concernés, qui sont d'ailleurs invités à se faire connaître.



L'asbl Mellifica poursuivra évidemment ses actions en faveur de l'abeille noire. La plus démonstrative est sans doute la mise à disposition d'une station de fécondation où il est possible de produire des reines fécondées de race noire. Ce n'est pas une station isolée, et donc les mâles qui fécondent les reines n'appartiennent pas à une seule lignée bien identifiée. Malgré cet inconvénient, les apiculteurs qui souhaitent travailler en race pure disposent avec cette station d'un outil inédit. Son utilisation par des apiculteurs belges, mais aussi allemands et français, témoigne en tout cas de son intérêt.

L'information des apiculteurs constitue un autre axe de travail important. C'est peut-être même de marketing qu'il faudrait parler ! L'abeille noire a souvent mauvaise presse. Il faut faire connaître ses qualités et montrer l'intérêt et la satisfaction de pratiquer l'apiculture avec cette abeille. De plus en plus, l'asbl reçoit des témoignages d'apiculteurs professionnels qui se reconvertissent à l'abeille noire après avoir utilisé des abeilles sélectionnées. Ces apiculteurs recherchent surtout la prudence dans le développement du couvain, l'excellent hivernage, le suivi plus facile des colonies ou encore une plus grande régularité dans les récoltes, même si celles-ci sont parfois moins abondantes. Que ce soit en Alsace, en Auvergne ou dans le Centre de la France, l'asbl aide des apiculteurs professionnels à reconstruire un cheptel basé sur l'abeille noire. Cette abeille dispose plus que jamais d'un avenir économique.

La conservation d'une race à long terme risque fort bien d'échouer si celle-ci ne suscite pas suffisamment d'intérêt auprès des apiculteurs. Ce regain d'intérêt pour l'abeille noire s'avère donc crucial pour son avenir. Il faut l'encourager et apporter aux apiculteurs professionnels ou amateurs l'appui logistique dont ils ont besoin pour gérer la qualité de leur cheptel. L'asbl Mellifica se trouve là face à un défi de taille : comment apporter une réponse adaptée à toutes les demandes avec les moyens très limités dont elle dispose aujourd'hui ?

L'avenir et la diffusion d'une race dépendent aussi des programmes de sélection qui améliorent les caractéristiques utiles à l'exploitation apicole, comme la douceur, la récolte, la résistance aux maladies... La carnica, sélectionnée depuis plus d'un siècle, ou la Buckfast, fournie pratiquement « clé sur porte » par le Frère

AQUASCOPE VIRELLES

L'Aquascope Virelles, c'est un centre d'interprétation de la nature. Tout y est fait pour vous faciliter l'observation de la nature : passage sous l'eau, passerelle dans les arbres, caméras... Unique en Belgique, l'Aquascope vous invite à découvrir autrement la nature, et en particulier le milieu aquatique. Deux libellules bien instruites vous guident tout au long de votre parcours ludique et interactif. Admirablement intégré au site, un bâtiment de bois et de verre vous accueille lors d'observations en hauteur, dans le nid d'aigle, ou au ras de l'eau. Au détour d'un sentier, vous découvrirez le rucher didactique de l'école d'apiculture et la station de fécondation de l'asbl Mellifica.



Aquascope Virelles

Rue du Lac, 41, 6461 Virelles (Belgique)
Tél/Fax: +32(0)60211363 -
virellesnature@belgacom.ne





Adam, sont des exemples remarquables sans équivalent chez l'abeille noire. Ces réussites de la sélection ont été possibles grâce à un travail très rigoureux mené sur le long terme, et notamment grâce au contrôle strict de la généalogie (station de fécondation isolée et lignées à mâles identifiées).

Les apiculteurs qui utilisent l'abeille noire chez nous sont souvent très peu attirés

par l'élevage. Ils sont surtout sensibles aux qualités intrinsèques de la race, celles qui sont présentes tout simplement parce qu'il s'agit de la race indigène (cycle de la ponte, adaptation au climat...); d'autre part, l'abeille indigène était omniprésente jusqu'il y a peu et se maintenait seule dans les ruchers. Ces éléments expliquent - sans doute en partie seulement - pourquoi on rencontre si peu de véritables

éleveurs et de sélectionneurs chez les apiculteurs utilisant l'abeille noire. Les conséquences de cette énorme différence dans la manière d'envisager l'apiculture sont aujourd'hui bien palpables : l'abeille noire n'a pas encore vraiment bénéficié du potentiel d'amélioration qu'aurait pu lui apporter une organisation efficace de la sélection. Il s'agit là d'un défi supplémentaire, un des plus difficiles à relever.



CONCLUSION

Les apiculteurs chimaciens et les 200 membres de l'asbl Mellifica font donc le pari de pratiquer une apiculture « grande nature ». Au-delà de cette actualité locale, sachons comprendre la véritable signification du projet « abeille noire » à Chimay. D'abord, le développement de projets de conservation en partenariat avec les autorités politiques, les acteurs économiques et les apiculteurs locaux redonnent à l'apiculture la place qu'elle aurait dû garder au sein de la société. Ensuite, la mise en place de tels projets réaffirme et concrétise le droit collectif

à disposer d'une nature diversifiée et de ressources génétiques variées. Enfin, cet enthousiasme pour la biodiversité pose des bases indispensables à la survie de l'apiculture de demain et apporte une vision nouvelle de l'apiculture derrière laquelle devraient se retrouver toutes les associations apicoles et tous les apiculteurs. Si les défis qui s'offrent à nous sont relevés, l'abeille noire a encore de beaux jours devant elle. Demain, l'abeille noire continuera ainsi à faire redécouvrir cette complicité avec la nature qui donne tout son sens à notre passion.

EN SAVOIR PLUS

L'asbl Mellifica édite une lettre d'information trimestrielle et organise diverses activités en relation avec l'abeille noire.

De nombreuses informations se trouvent sur le site internet de à l'adresse www.mellifica.be. Ce site fournit notamment des informations sur les travaux de L. Garnery et les différentes lignées évolutives (rubrique génétique). Les aspects plus techniques du projet « abeille noire » dans la région de Chimay sont également présentés dans les actes du congrès européen d'apiculture « Quel avenir pour l'apiculture européenne ? » organisé en 2003 par le CARI.

Enfin, une journée porte ouverte se tient à la station de fécondation de l'Aquascope Virelles chaque année, l'avant-dernier dimanche de juin. La fête des abeilles à l'Aquascope, l'avant-dernier dimanche d'août, est aussi l'occasion de rencontrer les responsables de l'asbl.

Le montant de l'affiliation s'élève à 10 € à verser sur le compte 732-6100557-84 de l'association (les apiculteurs français peuvent envoyer un chèque à l'ordre de H. Guerriat).

CONTACT :

Mellifica asbl

Patrice Blanquaert,

chaussée de Charleroi, 157

6511 Strée (Belgique)

Tél : +32(0)71534087

patriceblanquaert@belgacom.net